# Contrat de « Farine et graines »

### Les contractants :

Contrat passé entre :

Le Paysan		L'Adhérent de l'AMAP		
	Emilie HECQUET	Nom:		
	12, rue de l'église	Adresse:		
	62270 LINZEUX	CP Localité		
	06 07 95 86 52	Téléphone:		
	Emilie.hecquet62@gmail.com	Mail:		

### Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

_ charte des AMAF. En particulier.			
Le paysan s'engage à :	L'adhérent de l'AMAP s'engage à :		
• Fournir de la farine complète par	<ul> <li>Préfinancer la production.</li> </ul>		
sachet de 1kg.	• Etre solidaire vis-à-vis du paysan : partage des		
• Rencontrer les adhérents et les	risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.		
accueillir sur sa ferme au moins une fois	• Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment		
par an.	aux permanences.		
• Etre transparent sur le mode de			
fixation du prix et ses méthodes de travail.			
Informer le collectif des soucis rencontrés.			

### Calendrier

Lieu et horaire de livraison: le mardi, de 18h00 à 19h00 à Rue.

Dates de livraison: 3 livraisons, une tous les deux mois: 12/06/2018, 21/08/2018 et le 16/10/2018.

Choix du panier

Produit	Quantité	Prix par livraison	livraisons	Prix total
Farine de blé Type 80 en sac 1Kg		X 1,70 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac 5Kg		X 1,60 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac de 10Kg		X 1.50 =	3	
Farine de blé intégrale Type 130 en sac de 1Kg		X 1.80 =	3	
Graines de lin dorées bio en sac de 500g		X 3.50 =	3	
Graines de sésame bio en sac de 500g		X 3,50 =	3	
Mélange multi graines bio en sac de 500g		X 4,50 =	3	
		TOTAL d	u contrat	

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Emilie HECQUET et datés au jour du versement.

## **Date et Signatures**

Fait à : le 2018

Le paysan L'adhérent AMAP

Exemplaire paysan

# Contrat de « Farine et graines »

### Les contractants :

Contrat passé entre :

Le Paysan		L'Adhérent de l'AMAP		
Em	nilie HECQUET	Nom:		
12	, rue de l'église	Adresse:		
62	270 LINZEUX	CP Localité		
0	6 07 95 86 52	Téléphone:		
Emilie.h	ecquet62@gmail.com	Mail:		

### Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

	charte des AMAP. En particulier:			
Le paysan s'engage à :		L'adhérent de l'AMAP s'engage à :		
	Fournir de la farine complète par	•	Préfinancer la production.	
	sachet de 1kg.	•	Etre solidaire vis-à-vis du paysan : partage des	
	Rencontrer les adhérents et les		risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.	
	accueillir sur sa ferme au moins une fois	•	Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment	
	par an.		aux permanences.	
	• Etre transparent sur le mode de			
	fixation du prix et ses méthodes de travail.			
	Informer le collectif des soucis rencontrés.			

### Calendrier

Lieu et horaire de livraison: le mardi, de 18h00 à 19h00 à Rue.

Dates de livraison: 3 livraisons, une tous les deux mois: 12/06/2018, 21/08/2018 et le 16/10/2018.

Choix du panier

Produit	Quantité	Prix par livraison	livraisons	Prix total
Farine de blé Type 80 en sac 1Kg		X 1,70 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac 5Kg		X 1,60 =	3	
Farine de blé Type 80 en sac de 10Kg		X 1.50 =	3	
Farine de blé intégrale Type 130 en sac de 1Kg		X 1.80 =	3	
Graines de lin dorées bio en sac de 500g		X 3.50 =	3	
Graines de sésame bio en sac de 500g		X 3,50 =	3	
Mélange multi graines bio en sac de 500g		X 4,50 =	3	
		TOTAL d	u contrat	

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Emilie HECQUET et datés au jour du versement.

## **Date et Signatures**

Fait à : le 2018

Le paysan L'adhérent AMAP

Exemplaire Amapien